

**Syndicat mixte de la Manse étendu
Compte-rendu du comité syndical du 09 septembre 2021**

Le neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le comité syndical, légalement convoqué le deux septembre 2021, à la salle des fêtes de Gargantua de l'Ile-Bouchard sous la présidence de Monsieur François LIARD, Président.

ETAIENT PRESENTS :

NOMS Prénoms	EPCI	T/S	Observations
BASSET-CHERCOT François	CCTVV	T	
BOISQUILLON Christine	CCTVV	T	
BROTIER Marie-Rose	CCTVV	T	
DE LAFORCADE François	CCTVV	T	
DESME Jacques	CCTVV	T	
GERMANEAU Nicolas	CCTVV	T	
LIARD François	CCTVV	T	
MERON Marie-Rose	CCTVV	T	
ROY Jean-Jacques	CCTVV	T	
TALLAND Maurice	CCTVV	T	
THOMAS Jean-Jacques	CCTVV	T	
TRANCHANT David	CCTVV	T	
VOISIN Jean-Claude	CCTVV	T	
TERRIEN Guy	CCTVV	S	
LECOMTE Pascal	CCCVL	T	
BRIAND Michel	CCCVL	S	
REZEAU Régine	CCLST	T	
DURANT Pierre	CCPL	T	
ORVAIN Marie-Agnès	CCTVI	T	

Secrétaire de séance : REZEAU Régine

1. Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 10 juin 2021 a été diffusé à l'ensemble des membres qui sont invités à formuler leurs observations éventuelles. Il a été accepté.

2. Point sur les travaux en cours

Les travaux menés cet été ont été présentés par les trois techniciens ainsi que l'apprenti. Sur le site de Maillé, il a été précisé qu'un riverain n'a pas donné son autorisation concernant des travaux prévus à partir de sa rive du ruisseau. Pour les travaux du site de l'Ile-Bouchard, François DE LAFORCADE précise qu'il aurait été souhaitable d'en informer la mairie. Monsieur le Président précise qu'en effet c'est un oubli de notre part et s'en excuse. Maurice TALLAND précise qu'au Viaduc de Besnault il y a eu des bombardements à l'époque de la guerre et qu'il faut donc faire attention lors des travaux.

3. Point sur le groupe de travail Castor

Une première réunion « groupe de travail : Castor » a eu lieu le vendredi 3 septembre, une synthèse a été présentée par Régine REZEAU et la technicienne Delphine LAISEMENT.

Guy TERRIEN demande des précisions sur les types de dégâts qu'ils peuvent provoquer ainsi que les possibilités de déplacement des populations.

Maurice TALLAND se questionne sur la cohabitation avec le ragondin.

François BASSET-CHERCOT signale un retour positif sur le travail mené et précise qu'il est important que les gens sachent que la collectivité se préoccupe de cette problématique.

4. Convention pour la restauration d'un affluent du Courtineau dans une propriété privée habitée

Dél.2021.09.09/01

Jonathan LEPROULT explique qu'en ce moment le ruisseau de Courtineau fait l'objet de travaux de restauration du lit. Un propriétaire souhaite améliorer la source qui débute chez lui et conflue dans le Courtineau cent mètres environ en aval. Cette source fait partie du secteur à restaurer mais l'aménagement bénéficiera d'un caractère très esthétique en parallèle de la fonctionnalité du ru à retrouver. Le propriétaire souhaite financer le reste à charge qui correspond aux 20 % habituellement payé par le Syndicat (travaux subventionnés - CT Manse-Ruau-Réveillon). La convention présentée permettra cette participation.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'accepter la convention entre le syndicat et le propriétaire et autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.**

5. Décision modificative

Dél.2021.09.09/02

Victoria GRAND explique qu'une décision modificative est nécessaire suite à un dépassement de crédits de 6 € au *chapitre 020 – budget 299 – code fonction 833*, cela s'explique dû à une augmentation de 6 € TTC des transferts de données de Segilog.

Décision Modificative

Investissement				
Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
021				6,00 €
CHAP 20 ARTICLE 2051		6,00 €		
Total	0,00 €	6,00 €	0,00 €	6,00 €

Fonctionnement				
Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
CHAP 011 – ART 60622	6,00 €			
023		6,00 €		
Total	6,00 €	6,00 €	0,00 €	0,00 €

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'accepter la décision modificative détaillée ci-dessus, afin de combler le déficit au chapitre 020.**

6. Demande de subventions - CT Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022 - Création de ripisylve	Dél.2021.09.09/03
--	--------------------------

Monsieur le Président explique qu'il est envisagé en 2021, conformément au contrat territorial Manse-Ruau-Réveillon 2020-2022, la plantation d'arbres et d'arbustes le long des cours d'eau concernés par le Contrat. L'objectif concernait un linéaire de 3 780 ml. D'après les investigations des techniciens, la longueur totale concernée serait inférieure aux prévisions.

Cette opération a de multiples bénéfices sur les cours d'eau et leurs abords, c'est pour cela que les subventions attendues, conformément au Contrat, sont les suivantes : 50 % agence de l'eau Loire Bretagne et 30 % conseil départemental d'Indre-et-Loire.

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour la création de ripisylve pour l'année 2021.**

7.Demande de subventions pour les postes 2022	Dél.2021.09.09/04
--	--------------------------

Monsieur le Président explique que l'agence de l'eau Loire Bretagne et le conseil régional Centre Val de Loire accompagnent financièrement les postes de techniciens de rivières sur les contrats territoriaux (Manse Ruau Réveillon et Veudes Mâble Bourouse). Pour les postes de secrétaire et apprenti seul l'agence de l'eau les finance.

Les taux actuels sont de 60 % (AELB) et 20 % (Région) auquel il faut ajouter un forfait de fonctionnement.

La somme des recettes attendue s'établit à 129 800 € de subventions sur une base prévisionnelle de dépenses maximum de 167 000 € répartie ainsi :

Contrat	Dépenses	Subventions
Veudes Mâble Bourouse (1,5 ETP TR)	71 000€	56 800€
Manse Ruau Réveillon (1,5 ETP TR)	77 000€	61 600€
Manse Ruau Réveillon (appui technique : secrétariat-apprenti)	19 000€	11 400€
TOTAL	167 000€	129 800€

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, pour le poste de secrétaire et d'apprenti pour l'année 2022.**

LE COMITE SYNDICAL, des membres présents et représentés, DÉCIDE à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Président à demander les subventions aussi élevées que possibles auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne et du conseil régional Centre Val de Loire, pour les postes de techniciens de rivières pour l'année 2022.**

9. Point divers

- Remplacement de Monsieur Michel FERRAND par Monsieur Pascal LECOMTE, élu titulaire (et Maire de Anché) pour représenter la Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire.
- Evolution du nom du Syndicat : volonté et stratégie : Monsieur le Président explique que le changement du nom du syndicat semble opportun afin que toutes collectivités qui adhèrent au syndicat se retrouvent dans ce nom. Monsieur le Président précise qu'il sera choisi collectivement un nouveau nom à la façon d'un « brainstorming » c'est-à-dire qu'il est proposé de mettre en commun les idées de chaque élu en nous transmettant quelques mots clés (exemple : syndicat, rivières, Vienne) qui pourraient apparaître dans le nom du Syndicat ou y faire penser. Un mail sera envoyé prochainement.
- Monsieur le Président explique que deux élus délégués doivent être désignés pour représenter le Syndicat à la future Commission Locale de l'Eau SAGE Vienne Tourangelle. Maurice TALLAND indique qu'il représente déjà le Syndicat Mixte d'Alimentation d'Eau Potable (le SMAEP) et Régine REZEAU la Communauté de Commune Loches Sud Touraine (CCLST), elle indique aussi qu'au niveau du SATESE, le délégué est déjà identifié par le bureau.
Régine REZEAU précise qu'il serait préférable que Monsieur LIARD fasse partie de cette future Commission au titre de président du conseil Syndical plutôt qu'au titre d' élu de la CCTVV.

Il convient de désigner un deuxième représentant du syndicat parmi les trois personnes volontaires.

Le bureau formalisera la désignation des délégués.

- Un point sur les animations passées et à venir :
 - 9 octobre : chantier sur le Jâble à Champigny sur Veude
 - 3 octobre : balade à Courcoué sur le thème du cycle de l'eau
 - 4 septembre : avec le CPIE : zones humides, sources, changements climatiques ...
 - 16 octobre : chantier participatif à Luzé.
- Signature du contrat « Veuble-Mâble-Bourouse » : invitation à venir
- François DE LAFORCADE propose qu'un garde de pêche fasse une présentation de son métier lors d'un prochain conseil syndical ou d'une autre rencontre avec les élus.
- Prochain conseil : le jeudi 18 novembre (lieu à définir)

La séance est levée à 20h15